

Modifications apportées aux Exigences en matière d'expérience pratique des CA en 2010

Compte tenu des commentaires dont nous ont fait part nos principales parties prenantes et de notre recherche constante d'améliorations, nous mettrons en œuvre, au 1^{er} septembre 2010, les exigences légèrement révisées suivantes en matière d'expérience pratique :

- **Exigences en matière de profondeur et d'étendue** – Les modifications donneront plus de latitude aux employeurs et aux stagiaires tout en permettant de maintenir les normes et la rigueur exigées de tous les maîtres de stage CA. *Il n'est pas nécessaire de prendre ces modifications en compte eu égard aux programmes ou aux stagiaires actuels.*
- **Description clarifiée des compétences particulières** – Les descriptions reflètent maintenant mieux les compétences attendues des CA débutants. *Le Dossier d'expérience admissible CA (DEA) a donc été modifié en conséquence. Nous encourageons tous les stagiaires qui avaient commencé à remplir le DEA avant le 1^{er} septembre 2010 à se servir de la nouvelle version, même si cela n'est pas obligatoire.*

Modifications apportées aux exigences en matière de profondeur et d'étendue

Il y a six domaines de compétences CA : Certification, Mesure de la performance et information, Fiscalité, Gouvernance, stratégie et gestion des risques, Prise de décisions de gestion et Finance. L'exigence générale selon laquelle tous les étudiants CA doivent choisir un domaine de profondeur et deux domaines d'étendue demeure inchangée.

Selon les exigences actuelles, tous les étudiants CA devaient choisir *Certification* ou *Mesure de la performance et information* comme domaine de profondeur, et deux des cinq domaines restants, quels qu'ils soient, comme domaines d'étendue.



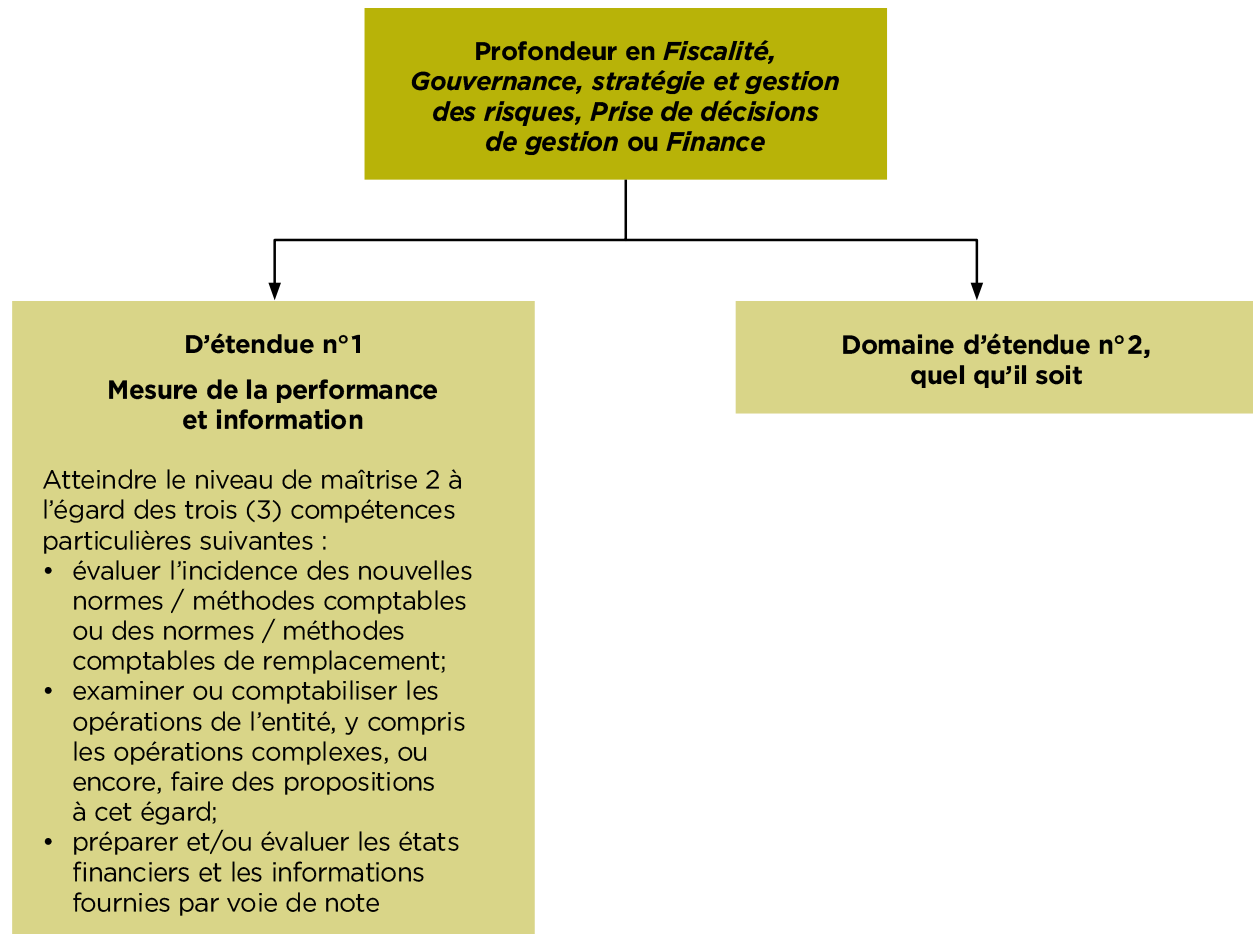
Les étudiants CA continueront d'être admissibles à l'agrément sur la base de ces exigences.

À compter du 1^{er} septembre 2010, les maîtres de stage CA pourront également créer des stages permettant aux étudiants de choisir l'un ou l'autre des six domaines de compétence comme domaine de profondeur.

Pour les stages dont la *Certification* ou la *Mesure de la performance et information* constitueront le domaine de profondeur, les exigences en matière d'étendue restent les mêmes.

Pour les stages dont le domaine de profondeur sera *Fiscalité, Gouvernance, stratégie et gestion des risques, Prise de décisions de gestion* ou *Finance*, les exigences en matière d'étendue sont les suivantes :

- le stagiaire doit acquérir trois compétences particulières, énoncées ci-après, en Mesure de la performance et information, à l'égard desquelles il devra démontrer le niveau de maîtrise 2 (l'acquisition de ces trois compétences au niveau 2 lui permettra de satisfaire aux exigences pour l'un des domaines d'étendue);
- le stagiaire doit acquérir des compétences dans un autre domaine d'étendue, quel qu'il soit.



Les niveaux de maîtrise requis à l'égard des domaines de profondeur et d'étendue demeurent les mêmes, sauf en ce qui a trait aux trois compétences particulières susmentionnées en Mesure de la performance et information. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous reporter au document *Exigences en matière d'expérience pratique des CA 2010*.

Description clarifiée des compétences particulières

Les consultations tenues avec les maîtres de stage CA nous ont également amenés à clarifier les descriptions des compétences particulières énoncées à l'Annexe 1 des *Exigences en matière d'expérience pratique des CA 2010*. Ces descriptions reflètent maintenant mieux les compétences attendues d'un CA débutant.

L'Annexe contient un tableau de concordance entre les énoncés de 2009 et ceux de 2010.

Le DEA a été actualisé pour tenir compte des descriptions clarifiées des compétences particulières. **Tous les étudiants CA qui auront entrepris leur stage à compter du 1^{er} septembre 2010 devront utiliser cette nouvelle version.** Comme les modifications sont mineures, nous encourageons fortement tous les stagiaires à utiliser le DEA actualisé, même si cela n'est pas obligatoire.

Pour en savoir plus

Les documents suivants portant sur les EEP ont fait l'objet d'une révision pour refléter ces modifications :

- Édition 2010 des *Exigences en matière d'expérience pratique des CA*
- *Dossier d'expérience admissible CA* (versions 2009 et 2010)
- Guides à l'intention des directeurs de stage, des membres conseillers et des étudiants CA
- FAQ mise à jour

Pour toute question ou pour obtenir davantage d'information au sujet des modifications apportées, ou encore si vous souhaitez élargir ou modifier votre programme de stages CA actuel, veuillez communiquer avec votre chargé de liaison avec les maîtres de stage CA.

Annexe : Compétences particulières, en vigueur en septembre 2010

Le tableau suivant montre une comparaison des descriptions de compétences de 2009 et de 2010. Les descriptions clarifiées sont présentées en ombragé.

ANCIENNES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2009	NOUVELLES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2010
Mesure de la performance et information <i>Les stages dont le domaine de profondeur est autre que Mesure de la performance et information ou Certification doivent offrir Mesure de la performance et information comme l'un des deux domaines d'étendue. Les étudiants CA doivent acquérir une expérience de travail directe suffisante à l'égard des trois compétences particulières suivies d'un astérisque qui figurent ci-dessous et démontrer leur capacité de travailler au niveau de maîtrise 2 à leur égard au terme de leur stage.</i>	
Analyser les besoins d'information financière et établir les systèmes nécessaires (systèmes financiers et non financiers, internes et externes)	Identifier l'information financière requise par les diverses parties prenantes, y compris celle requise aux fins des exigences réglementaires
Élaborer (ou évaluer) des processus d'information visant à soutenir l'infrastructure d'information financière	Élaborer (ou évaluer) les processus d'information financière visant à soutenir l'infrastructure d'information financière
Élaborer de l'information fiable	Mettre en œuvre des procédures permettant d'assurer l'exactitude et la fiabilité de l'information financière
Élaborer/évaluer les méthodes comptables	Évaluer l'incidence des nouvelles normes / méthodes comptables ou des normes / méthodes comptables de remplacement*
Comptabiliser toutes les opérations de l'entité, y compris les opérations non courantes	Examiner ou comptabiliser les opérations de l'entité, y compris les opérations complexes, ou encore, faire des propositions à cet égard*
Préparer ou évaluer les états financiers et les informations fournies par voie de note	Préparer et/ou évaluer les états financiers et les informations fournies par voie de note*
Expliquer les résultats et les soldes figurant dans les états financiers aux parties prenantes	Analyser et expliquer les résultats et les soldes figurant dans les états financiers aux parties prenantes
Se tenir au courant des nouvelles questions en matière d'information financière	<i>[COMPÉTENCE SUPPRIMÉE : Notion maintenant comprise dans la définition du domaine de profondeur*]</i>

ANCIENNES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2009	NOUVELLES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2010
Certification	
Analyser et évaluer les besoins en matière de services de certification (externes ou internes), et donner des conseils à cet égard	Analyser et évaluer les besoins en matière de services de certification (externes ou internes), et donner des conseils à cet égard)
Tenir compte des questions rattachées à l'acceptation de la mission	Tenir compte des questions rattachées à l'acceptation de la mission
Évaluer les incidences des principaux risques sur la mission	Évaluer les incidences des principaux risques sur la mission
Évaluer le contrôle interne (compétences TI ou autres)	Évaluer le contrôle interne (informatisé ou autre)
Concevoir un programme de travail et des procédés de certification	Concevoir un programme de travail et des procédés de certification
Mener à bien le programme de travail et en évaluer les résultats (compétences TI ou autres)	Mener à bien le programme de travail et en évaluer les résultats (informatisé ou autre)
Dégager des conclusions et rédiger un rapport	Dégager des conclusions, consigner les constatations en dossier, contribuer à un rapport sommaire et participer à la présentation faite aux parties prenantes
Participer à des réunions avec les parties prenantes	<i>[COMPÉTENCE REGROUPEÉE avec la compétence précédente]</i>
Fiscalité	
Préparer ou examiner les charges d'impôts de l'entité et l'information financière connexe	Préparer ou examiner les charges d'impôts de l'entité et l'information financière connexe
Identifier les exigences en matière de conformité et de déclarations, et donner des conseils à cet égard	Identifier les exigences en matière de conformité et de déclarations, et donner des conseils à cet égard
Préparer et produire les déclarations fiscales des particuliers ou des sociétés	Préparer et produire les déclarations fiscales des particuliers ou des sociétés

ANCIENNES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2009	NOUVELLES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2010
Identifier des opportunités de planification fiscale pour des particuliers ou des sociétés	Identifier des opportunités de planification fiscale pour des particuliers ou des sociétés
Préparer l'information requise pour la production des déclarations fiscales des particuliers, et pour donner suite aux avis de cotisation, déposer des avis d'opposition ou des appels	Préparer l'information et l'analyse visant à soutenir la production des déclarations fiscales des particuliers, les suites à donner aux avis de cotisation ou le dépôt des avis d'opposition ou des appels
Préparer l'information requise pour la production des déclarations fiscales des sociétés, et pour donner suite aux avis de cotisation, déposer des avis d'opposition ou des appels	Préparer l'information et l'analyse visant à soutenir la production des déclarations fiscales des sociétés, les suites à donner aux avis de cotisation ou le dépôt des avis d'opposition ou des appels
Gouvernance, stratégie et gestion des risques	
Évaluer les processus de leadership du conseil ou autre organe de direction	Analyser les structures de gouvernance de l'entité, de même que les politiques, procédures et codes connexes
Identifier et évaluer le rôle du comité de vérification en matière de gouvernance	Préparer l'information et l'analyse visant à faire en sorte que l'entité respecte en tout temps les obligations réglementaires et de conformité
Comprendre le plan stratégique et les processus de planification de l'entité ainsi que sa mission, sa vision et ses stratégies	Comprendre le plan stratégique et les processus de planification de l'entité ainsi que sa mission, sa vision et ses stratégies
Identifier et évaluer les opportunités et les risques au sein d'une entité	Identifier et évaluer les opportunités et les risques au sein d'une entité
Identifier les facteurs qui influent sur les stratégies financières de l'entité	Identifier les facteurs qui influent sur les stratégies financières de l'entité
Évaluer la stratégie de mesure de la performance de l'entité	<i>[COMPÉTENCE SUPPRIMÉE]</i>
Aider à évaluer les plans de l'entité en matière de gestion des risques	<i>[COMPÉTENCE REGROUPEÉE avec la compétence suivante]</i>
Aider à élaborer ou à gérer des plans d'action visant à appuyer la gestion des risques	Aider à élaborer ou à gérer des plans d'action pour gérer les risques, y compris les risques informatiques

<p style="text-align: center;">ANCIENNES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2009</p>	<p style="text-align: center;">NOUVELLES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2010</p>
Aider à assurer l'accès rapide mais sécuritaire à l'information	<i>[COMPÉTENCE REGROUPEÉE avec la compétence précédente]</i>
Prise de décisions de gestion	
Participer à l'identification des principaux besoins d'une entité en matière d'information	Participer à l'identification ou à l'évaluation des principaux besoins d'information des parties prenantes au sein d'une entité
Participer à l'identification des indicateurs de performance clés de l'entité	Participer à l'identification ou à l'évaluation des indicateurs de performance clés de l'entité
Identifier et évaluer les facteurs de décision en matière d'achats et de choix de fournisseurs (compétences TI ou autres)	<i>[COMPÉTENCE SUPPRIMÉE]</i>
Surveiller et évaluer les systèmes d'établissement des prix et du coût de revient	Préparer, évaluer, ou gérer l'information au sein d'une entité aux fins de la prise de décisions relatives, par exemple, à l'acquisition ou à l'impartition, à l'établissement des prix et du coût de revient, à l'achat ou à la fabrication, aux options en matière de prix de cession interne
Évaluer les facteurs de décision concernant l'achat ou la fabrication	<i>[COMPÉTENCES REGROUPEES avec la compétence précédente]</i>
Évaluer les options en matière de prix de cession interne	
Analyser les écarts dans les systèmes d'établissement du coût de revient / les budgets	Analyser et interpréter les écarts par rapport au budget ou autres cibles fixées
Préparer le budget d'une entité	Préparer ou examiner l'information budgétaire
Préparer des prévisions de trésorerie	Préparer ou examiner des prévisions de trésorerie
Améliorer l'infrastructure de collecte de l'information	Identifier, élaborer ou évaluer les processus d'affaires visant à répondre aux besoins d'information de gestion, et à soutenir la prise de décisions et les cadres de contrôle

ANCIENNES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2009	NOUVELLES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES Annexe 1 des EEE 2010
Finance	
Établir ou évaluer les objectifs financiers	Établir (ou évaluer) les objectifs financiers ou la stratégie financière de l'entité
Analyser la situation financière de l'entité	Effectuer une analyse financière, interpréter les résultats et dégager des conclusions quant à la situation financière de l'entité
Suivre les flux de trésorerie	Suivre les flux de trésorerie
Analyser le fonds de roulement de l'entité	Analyser le fonds de roulement de l'entité
Identifier et évaluer les sources de financement, y compris les instruments financiers	Identifier et analyser ou évaluer les divers moyens de financement à la disposition de l'entité, y compris le recours aux instruments financiers
Élaborer ou analyser des plans d'affaires et des propositions financières	Élaborer, établir ou analyser des modèles financiers, des plans d'affaires et des propositions financières
Analyser l'achat, l'expansion ou la vente d'une entreprise	Analyser l'achat, l'expansion ou la vente d'une entreprise